

Challenge 2 du tri

Moins de déchets non conformes dans nos bacs de tri !

Le SMICTOM Nord Alsace invite ses **5 communautés de communes** et ses **communes membres** à s'engager dans la démarche et tenter l'aventure !

Trions



mais trions bien !



La collecte sélective a été lancée il y a maintenant 20 ans. Les consignes de tri n'ont pas beaucoup évolué au fil des ans. Sur notre territoire, seules les bouteilles ayant contenu des corps gras et les petits emballages métalliques ont été ajoutés à la liste des objets recyclables. Et pourtant le SMICTOM Nord Alsace lutte toujours pour la qualité du tri !

Taux de refus de tri : bon indicateur de la qualité du tri

Les bacs de tri sont collectés tous les 15 jours pour être acheminés au centre de tri ALTEM à Strasbourg. Les déchets recyclables sont triés et les erreurs de tri appelées également « refus de tri » sont retirées car ne correspondent pas aux consignes de tri.

■ Suivi de collecte : mesure préventive pour éviter les refus de collecte du bac

Avant la collecte du bac jaune, les ambassadeurs du tri vérifient le contenu des bacs déposés sur le trottoir. S'ils trouvent des erreurs de tri dans le bac, ils interviennent directement auprès de l'utilisateur concerné



ou déposent un courrier dans la boîte aux lettres. Lors de la collecte si des déchets non conformes sont trouvés dans un bac, il est susceptible de ne pas être vidé et selon la nature de l'erreur de tri, il sera identifié par un sticker.

En 2021, **150 journées de contrôles** sont programmées sur l'ensemble du territoire du SMICTOM. Les contrôles seront réalisés par les agents de la société de collecte Suez et complétés par des interventions de l'équipe des ambassadeurs du tri.

Les résultats de la campagne permettront de désigner les **communes les plus performantes**.

■ Caractérisation : analyse du contenu du bac de tri

Une campagne de **15 prélèvements** d'une centaine de kg (3 par Com Com) dans les bacs de tri permettra d'évaluer la proportion des différents matériaux ainsi que des refus de tri.

La Communauté de communes la plus vertueuse avec le plus faible % de refus de tri sera mise à l'honneur.

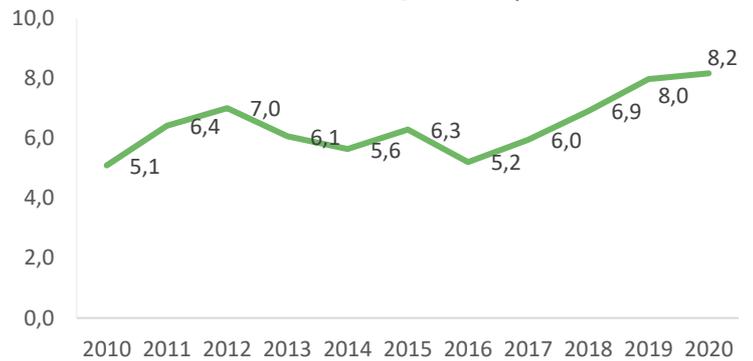
Le SMICTOM entend récompenser les collectivités les plus engagées dans le respect des règles de tri.

Pourquoi trier ses déchets, un véritable cercle vertueux à la portée de tous !

Les déchets non conformes coûtent cher et représentent un manque à gagner non négligeable pour le SMICTOM. En effet, le mauvais déchet est transporté jusqu'au centre de tri où il sera orienté vers une usine d'incinération pour y être traité. Ce transport et ces manipulations génèrent un surcoût pour la collectivité qui pourrait être évité. Enfin, un tonnage important des déchets recyclables et un tri de bonne qualité sont gages d'un meilleur subventionnement par l'éco-organisme CITEO et d'une stabilité de vos redevances.

Des erreurs de tri à la hausse !

Evolution des produits non conformes dans le bac de tri (kg/hab/an)



Mobilisons nous, pour mieux TRIER et ainsi mieux VALORISER

Plastique
- bouteilles et flacons : eaux, jus, huiles, shampoings, gels douche, produits d'entretien...
- bidons jusqu'à 5 litres : vins, eaux, huiles végétales, huiles minérales...

Papiers et cartons
- journaux, magazines, prospectus, boîtes à oeufs, enveloppes...

Acier et aluminium
- boîtes de conserve, canettes, boîtes, aérosols...

Briques alimentaires
- lait, jus de fruits, soupes, crèmes ...

petits emballages métalliques :
capsules, opercules, couvercles, tubes de crème, emballages de café, poches compote, blisters de médicament, dosettes café, ...

Merci de déposer vos déchets vidés, en vrac et non rincés



**JE TRIE BIEN MES DÉCHETS :
ILS SERONT VALORISÉS**